



Placement en Ehpad

Par Goldiber

Bonjour,
Je suis tuteur de ma sœur qui a été hospitalisée depuis sa naissance dans un milieu spécialisé.
Comme elle vient d'avoir 65 ans, l'hôpital veut la placer dans une maison de retraite un Ehpad.
Cependant, cela coûterait 2100 euros par Mois, dont 1500 euros devraient être payés de sa poche, ce qu'elle n'a pas.

Ma question est : peut-on s'opposer à ce placement ?"

Merci par avance de vos réponses
Didier

Par kang74

Bonjour

L'EPHAD est une structure plus adaptée à votre soeur ,qui va avoir besoin aussi de soins en rapport avec les pathologies liées au vieillissement .

Celle ci peut bénéficier de l'ASH qui prendra en compte sa situation particulière .
Dans le contexte d'une personne handicapée vieillissante,l'ASH ne fait pas intervenir l'obligation alimentaire .

Je vous conseille de faire le point avec l'assistante sociale de la structure .
Mais oui, l'accueil dans les structures spécialisées a toujours été conditionnées à un âge (généralement 60 ans), que votre sœur a dépassé ;on n'a pas anticipé que l'allongement de l'esperance de vie les concernerait aussi (au niveau de l'handicap de toutes les manières la France a un sacré retard dans tout ce qui est prise en charge)

A voir s'il existe près de chez vous des EPHAD avec des services spécialisés.

Par TUT03

Bonjour
je vous invite à collaborer avec l'assistante sociale et à participer au choix de l'établissement plutôt que de vous y opposer, au risque que la tutelle vous soit peut être retirée si l'hôpital signale des difficultés au juge, je suis un peu excessive mais cela arrive parfois

cette démarche aurait dû être initiée par vous en qualité de tuteur, ainsi vous auriez choisi vous même l'établissement le plus adapté à son état de santé et à son budget

sur le plan financier, votre soeur a peut être de l'épargne qui permet ce financement, vous avez sans doute anticipé ce moment qui devait arriver inexorablement comme vous devez le savoir si vous échangez régulièrement avec l'équipe et le service social de l'établissement